

Communication et action

Permet:

- de faire connaître les projets de la commune
- d'informer, d'expliquer, de faire participer
- d'avoir un retour des actions menées

Forme de communication:

- .Bulletin communal
- .Facebook
- .Site officiel de la ville
- .Flyers
- .Toute-boite
- .Panneau sur site
- .Supports divers
- .Presse

Exemples

- 1) Opération de végétalisation des espaces publics.
Campagne: On sème dans ma ville le 14 février



Passage au zéro-phyto

Défi pour toutes les communes



Objectif zéro-phyto

Depuis fin mars, notre commune est passée en « zéro-phyto » et les nouveaux cimetières de Bierges et Limal vont être labellisés « Cimetière nature ». Zoom sur une démarche 100% bénéfique pour l'environnement.

ZÉRO-PHYTO

Dès 2019, l'utilisation de pesticides ou produits phytosanitaires ne sera plus autorisée sur le territoire communal. L'objectif ? Préserver les insectes butineurs et la nature. Cette année, en devenant « zéro-phyto », notre commune marque son avance sur les autres et s'inscrit dans une démarche proactive avec l'emploi de méthodes alternatives au désherbage. Une avancée respectueuse de la nature et qui permettra peut-être d'obtenir une quatrième fleur au prochain concours « Villes et Villages Fleuris » !

CIMETIÈRE NATURE

Les nouveaux cimetières de Bierges et Limal seront certifiés « Cimetière nature » en 2016, grâce à la signature de la charte du même nom, d'après une convention passée avec

le Service public de Wallonie. Ce geste traduit l'engagement de la Ville à s'inscrire dans une approche de réintégration continue de la faune et de la flore locale dans les cimetières. Et parce qu'elle invite la nature dans ces espaces de recueillement, la commune réaffirme sa position de cité Maya, elle participe au maillage vert global, renforce le potentiel d'accueil de la vie sauvage, offre un lieu apaisant, et enfin, aide à la préservation de la santé du citoyen et au respect de la nature.

Sur le terrain, un pré fleuri de 900m² a été semé au nouveau cimetière de Bierges. La cellule Environnement et le Plan Vert travaillent également à des essais de plantation et d'ensemencement des allées en gravier de l'ancien cimetière de Bierges. Enfin, un inventaire de la biodiversité de ces deux cimetières en est cours, tandis que l'installation de poubelles de tri sélectif est à l'étude.

infos > Cellule Environnement - 010/23.04.55 ou environnement@wavre.be

Cimetières

ENVIRONNEMENT

Cimetières nature

En octobre dernier, **Wavre a obtenu le label « Cimetière nature »** de la région Wallonne pour les deux nouveaux cimetières de Bierges et Limal. Après la signature de la charte « Cimetière nature », voilà un pas de plus dans l'engagement volontaire de la commune pour ne plus utiliser de pesticides et herbicides dans les lieux publics, dont les cimetières.



À travers ce label, c'est tout un projet de renforcement du maillage vert global qui est en cours pour améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage, préserver la santé du citoyen et respecter la nature. Pour mener

à bien ces actions, la ville a d'ailleurs déjà investi près de 99.887€ dans des machines spécialisées pour un traitement des mauvaises herbes respectueux de l'environnement. Des désherbeurs thermiques et autres petits outils ont ainsi été récemment acquis, sans compter les nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes et essences végétales.

> CIMETIÈRE DE LIMAL

- 61,5% du site engazonné ou planté.
- 130 arbres indigènes, haies diverses, 3 nichoirs à oiseaux, murs en pierres sèches pour abriter des insectes, orvets, mulots et araignées.
- Pelouse en gestion différenciée.

> VIEUX CIMETIÈRE DE LIMAL

- Vert à 3,7%.

> CIMETIÈRE DE BIERGES

- Vert à 41%.
- 275m² de buissons, 10 ares de pré fleuri, mur végétalisé, hôtel à insectes.
- Pelouse en gestion différenciée.

> VIEUX CIMETIÈRE DE BIERGES

- Vert à 3,7%.
- Essais de plantations et d'ensemencement des allées.

> CIMETIÈRE DE WAVRE

- Végétalisé à 7,2%.
- 170m² de tapis de sedum favorable aux butineurs.

Votre **commune** agit pour **plus** de nature...

... et installe une **prairie fleurie** !

Tout le monde y gagne !

- Absence de pesticide
- Fleurissement diversifié
- Favorable à la biodiversité
- Source de nourriture pour les pollinisateurs
- Entretien minimum



Votre commune en route
vers la gestion différenciée
des espaces verts

www.adalia.be



Site de compostage public



MATIÈRES VERTES ACCEPTÉES



**MATIÈRE VÉGÉTALE VERTE
FANES DE LÉGUMINEUSES
DÉCHETS VÉGÉTAUX DE CUISINE
ÉPLUCHURES DE FRUITS NON TRAITÉS
FILTRES ET MARCS DE CAFÉ
SACHETS DE THÉ
ÉPLUCHURES DE POMMES DE TERRE
PAIN SEC**

MATIÈRES VERTES NON ACCEPTÉES



**PLANTES MONTÉES EN SEMENCE
PLANTES MALADES
PLANTES TRAITÉES AVEC
DES HERBICIDES**

MATIÈRES BRUNES ACCEPTÉES



**SCIURE / ÉCORCE DE BOIS
PAILLE
BRANCHES BROYÉES
FEUILLES MORTES
CARTONS EN PETITS MORCEAUX
COQUILLES D'ŒUFS
COQUILLES DE NOIX, NOISETTES
CONCASSÉES**

MATIÈRES BRUNES NON ACCEPTÉES



**MATIÈRES MINÉRALES
(TERRE, SABLE, TERREAU, CENDRES...)
RONDINS DE BOIS**

Campagne d'effarouchement des pigeons



Semaine de l'abeille



VILLE DE
WAVRE

LA
**JOURNÉE DE
L'ABEILLE**
SAMEDI 3 JUIN
DE 10 À 16H
**CHÂTEAU
DE L'ERMITAGE**

*Plongez au cœur de la vie d'une ruche avec une apicultrice !
Bourse d'échanges de graines et de plantes avec les jardiniers Pota'Wavre
Distribution gratuite de plantes mellifères
Inauguration de notre incroyable ruche-tronc*

WWW.WAVRE.BE



© 2021 Pota'Wavre - www.potawavre.com

Les hôtels à insectes



Semaine de la propreté

La propreté des espaces publics, trottoirs, places, parcs, square, parkings, est un élément clé de la qualité de la vie communautaire.

C'est pourquoi, le Collège communal de la Ville de Wavre demande que tous les Wavriens accomplissent le petit effort nécessaire afin de déposer leurs canettes, bouteilles plastiques, mégots de cigarette éteints ... dans les poubelles publiques prévues à cet effet.

Temps de dégradation des déchets :

- Mégot de cigarette : entre 1 et 2 ans
- Chewing-gum : 5 ans
- Emballage de bonbon : 5 ans
- Canette en aluminium : 200 ans
- Bouteille en plastique : 400 ans.

Ensemble pour une ville propre !

Il y a toujours une poubelle publique dans les environs.

La plupart des poubelles publiques sont vidées tous les matins.

Opter pour une bouteille réutilisable est économique.

Une fois éteints, les mégots de cigarettes peuvent être jetés dans les poubelles publiques.



VILLE DE
WAVRE

N° vert S.O.S. propreté
0800/11.270

Contact :

- **M. Freddy Quibus** -
Echevin de la Propreté Urbaine
freddy.quibus@wavre.be
0497/22 27 00

Sur rendez-vous, Place des
Carmes 8 - 1er étage

- **M. Luc Gillard** -
Echevin de la Jeunesse et de
l'Environnement
luc.gillard@wavre.be
0473/20 34 18

Sur rendez-vous, Hôtel de Ville
lundi de 14h à 16h

- **M. Pierre Lavendy** -
Conseiller en Environnement
pierre.lavendy@wavre.be
0470/80 08 50



**La propreté urbaine est
l'affaire de tous**

Panneaux de sensibilisation aux petits déchets



Raccordement à l'égout

ÉTAPES D'UN BON RACCORDEMENT À L'ÉGOUT PUBLIC

À l'exception de certaines zones éloignées et peu urbanisées, les voiries de Wavre sont toutes équipées de collecteurs d'eaux usées reliés à la station d'épuration de Basse-Wavre. Le raccordement des habitations au réseau de collecteurs est une obligation légale dans les zones d'épuration collective.

Les eaux usées d'une habitation non raccordée au réseau de collecteurs ou dépourvue de système d'épuration autonome s'infiltrent dans le sol et les nappes phréatiques ou s'écoulent vers un cours d'eau.

Ces eaux sont chargées en éléments chimiques dissouts: azote (savons, détergents, urines, matières fécales...), nitrates (détergents...), traces de métaux lourds, matières organiques (bactéries, huiles et graisses...).

Ces éléments, non traités en station d'épuration, constituent des polluants nocifs pour l'environnement. Une nappe phréatique ou un cours d'eau ainsi pollués nécessiteront un investissement important pour leur rendre une qualité convenable. C'est pourquoi il est indispensable de se raccorder correctement au collecteur présent dans votre voirie.

ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉALISER SON RACCORDEMENT

Lorsqu'un particulier veut réaliser son raccordement à l'égout, 2 cas se présentent à lui :

- La voirie concernée est ultérieure à 2010, chaque parcelle urbanisable est équipée d'un raccordement d'attente sur lequel il est obligatoire de se raccorder.
- La voirie concernée est antérieure à 2010, le raccordement doit s'effectuer selon le schéma suivant:

TARMAC TYPE 33 4 C 4 CM
TARMAC TYPE 33 1 B 6 CM
BÉTON 200 KG/M³ 20 CM
ÉPAULEMENT 20 CM
RACCORDEMENT À 45° DE L'ÉGOUT PUBLIC
ÉGOUT PUBLIC
JOINT ÉTANCHE
BORNE DE TUBES EN BÉTON À LA JOINT DIMENSION EN TUBES À RACCORDER

Dans les années futures

- Nous allons évoluer vers une forme plus participative.
- Cela implique encore plus de communication.
- La communication sera renforcée en amont des projets